

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

- en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**
 en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. Pour les scrutins de liste, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. Pour les scrutins uninominaux, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

- Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique
 Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique
 Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. Pour les exécutifs, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. Pour un renouvellement des élu-e-s :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant le cumul des mandats Oui Non

Si oui, comment ?

- en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)
 en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)
 en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)
 en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous le statut de l'élu-e (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) Oui Non

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? Oui Non

Si oui, comment ?

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? Oui Non

Si oui, comment ? cf. remarques complémentaires

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? Oui Non

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. Oui Non

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? Les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires seront augmentées.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? Oui Non

Si oui, comment ?

4.4. Revaloriserez-vous les **emplois à prédominance féminine** ? Oui Non

Si oui, comment ? cf.remarques complémentaires

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'**articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour **une plus grande implication des pères** ? Oui Non

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'**offre d'accueil et de garde d'enfants** sur les territoires ? Oui Non

Si oui, combien et comment ? Mise en place avec les collectivités territoriales d'un service public de la petite enfance, cf. remarques complémentaires.

5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les **familles monoparentales**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? Oui Non

Si oui, laquelle ? cf.remarques complémentaires

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des **campagnes de prévention** ? Oui Non

Si oui, auprès de quelles cibles ? Auprès de l'ensemble de la population, et tout au long de la scolarité.

6.2. Envisagez-vous de renforcer la **formation des professionnels** ? Oui Non

Si oui, comment ? Personnels de police, de justice, de santé, notamment, doivent être formés de manière concertée.

6.3. Développez-vous les structures d'assistance **individualisée et de logement**. Oui Non

Si oui, comment ? cf. remarques complémentaires

6.4. Améliorerez-vous la **prise en charge des auteurs de violences** ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

6.5. Renforcerez-vous les **partenariats**, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? Oui Non

Si oui, comment ? idem

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les **femmes victimes de la traite** des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? Oui Non

Si oui, comment ?

6.7. Comptez-vous octroyer des **moyens financiers et humains** à la lutte contre les violences faites aux femmes ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Mobilisation des pouvoirs publics; soutien aux associations qui agissent au quotidien aux côtés des victimes (augmentation et sécurisation de leurs financements).

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents **moyens de contraception** **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'**interruption volontaire de grossesse** (IVG) **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'**éducation à la sexualité** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes. **Oui** **Non**

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**. **Oui** **Non**

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ? **Oui** **Non**

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En construisant avec notre jeunesse, par une éducation et une sensibilisation contre le sexisme tout au long de la scolarité, une société de l'égalité.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ? **Oui** **Non**

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de qui et comment ? Auprès du grand public et à l'école.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? En soutenant les associations oeuvrant dans ce champ et par la formation des personnels compétents (cf. plus haut).

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ? **Oui** **Non**

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ? cf. remarques complémentaires

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels moyens humains et financiers accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **cf. remarques complémentaires**

12.3. Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

En 2012, la marche pour l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être achevée. De nouvelles pages restent à écrire.

Je partage les inquiétudes des citoyennes et citoyens face aux reculs des droits des femmes en France, en Europe et dans le monde. La crise économique, sociale, et la montée des intégrismes de tout ordre qu'elle suscite, les frappent et les menacent en premier lieu.

Et notre pays ne progressera pas si plus de la moitié de la société continue à être discriminée et freinée dans sa lutte pour l'émancipation. L'égalité entre les personnes est la garantie de la liberté, de l'émancipation individuelle, et du progrès collectif.

Si je suis élu, j'ouvrirais un nouveau champ de conquêtes pour les droits des femmes, pour passer de l'égalité des droits à l'égalité réelle. La politique que je souhaite mener en faveur de l'égalité femmes-hommes aura pour objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes de notre pays, de changer les rapports de genre vers davantage d'égalité, de liberté et d'émancipation.

Rien ne peut être fait en un jour, en un mois, en un an. Mais aucun retard ne devra être pris. Je m'y attèlerai dès le 7 mai prochain si les Français et Françaises me font confiance. Les résistances sont nombreuses, nous le savons. Mais la force du progrès en marche sera plus forte.

1. Promouvoir la parité.

1.1 J'introduirai une part de proportionnelle à l'Assemblée nationale.

J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation, et je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie, et des libertés locales. Elle prévoira également l'abrogation du conseiller territorial, imposé par le gouvernement actuel et qui constitue une régression sans précédent de la parité.

1.3. Les dotations de l'Etat aux partis politiques qui ne présentent pas autant de femmes que d'hommes aux élections législatives doivent être purement et simplement supprimées.

1.4.1 Je veux une République exemplaire, je veux redonner un nouvel élan à notre démocratie ; cela passera d'abord par un gouvernement paritaire, autant de femmes que d'hommes, je m'y suis fermement engagé. Les femmes auront des responsabilités éminentes.

1.5.1 Je ferai voter une loi sur le non-cumul des mandats. Aucun parlementaire, aucun membre du gouvernement ne pourra cumuler. Un code de déontologie sera mis en place.

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1.2 Nous travaillerons à renforcer la loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance (notamment des établissements publics).

2.1.3 Pour franchir une nouvelle étape dans le partage du pouvoir et pour garantir l'accès de tous et toutes à une citoyenneté active, il faudra favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans la sphère publique. Partout où l'Etat peut agir pour favoriser la parité, nous devons montrer l'exemple.

2.1.4 Les nominations à discrétion du gouvernement devront se faire à parité.

Les nominations dans les grandes instances de la République se feront à parité : Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de l'audiovisuel, l'ensemble des autorités indépendantes, toutes les instances qui s'occupent de régulation, bref, l'ensemble de ces commissions, conseils, autorités, instances, seront également composés à parité.

3 Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle.

3. 1 Après que de nombreuses lois ont été votées sans que les sanctions aient été clairement définies et réellement appliquées, je compte dès mon élection engager une politique de fermeté envers les entreprises qui ne les respectent pas. L'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes doit enfin devenir une réalité.

Il faudra qu'un accord négocié avec les syndicats soit adossé au diagnostic de situation comparée présenté chaque année par les entreprises. Les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle se verront plus sévèrement sanctionnées, notamment par la suppression de leurs exonérations de cotisations sociales. Cela paraît naturel : si une entreprise veut pouvoir bénéficier d'avantages spécifiques sous la forme d'exonérations, lui demander de respecter ses obligations légales est la moindre des choses.

De plus, je souhaite qu'en 2013, la vérification de l'existence d'accords sur l'égalité professionnelle femmes/hommes fasse l'objet d'une campagne nationale de l'Inspection du travail.

Comme vous le soulignez, il faudra aussi mieux impliquer les interlocuteurs sociaux dans la construction de l'égalité professionnelle.

L'égalité professionnelle sera l'un des sujets traités lors de la grande conférence économique et sociale que nous organiserons avec les partenaires sociaux. L'égalité entre les sexes devra faire partie intégrante de la concertation obligatoire avec les interlocuteurs sociaux que j'entends faire inscrire dans la Constitution, avant l'examen au Parlement d'un texte de loi sur les sujets sociaux.

3. 2. Et je le redis : je souhaite que la fonction publique soit exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes. J'ouvrirai dès 2012, un cycle de concertation avec les organisations syndicales de la fonction publique sur l'ensemble de ces sujets : les perspectives salariales, le déroulement des carrières, les modes de nominations des emplois supérieurs et la lutte contre la précarité.

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes.

Afin de lutter contre la précarité qui frappe durement les femmes, les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires (contrats à durée déterminée, temps partiel, intérim) seront augmentées.

La proposition de loi socialiste tendant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes, examinée le jeudi 17 novembre 2011 et rejetée par la majorité, nourrira le chantier qui devra être ouvert sur ce point avec les interlocuteurs sociaux.

Ce chantier intégrera dans le même esprit une grande réflexion sur la revalorisation des emplois à prédominance féminine.

5. Favoriser l'articulation des temps de vie, soutenir la parentalité.

5.2 Le congé de paternité, allongé d'une semaine (3 semaines), évoluera vers un congé d'accueil de l'enfant, en fonction des discussions avec les interlocuteurs sociaux. Je souhaite que le congé parental soit raccourci, afin de ne pas éloigner trop longtemps le parent de l'emploi, et qu'il soit partagé de manière plus équitable par chacun des deux parents : c'est dans cette direction que nous devons aller. La société fera ainsi évoluer le rôle des pères et des mères, vers plus d'égalité.

5.3 Je mettrai en place avec les collectivités territoriales un service public de la petite enfance pour permettre à toutes et tous de mieux articuler vie personnelle et professionnelle. De nouvelles places d'accueil pour la petite enfance seront ainsi développées dans les différents modes de garde adaptés aux différents besoins des familles : crèches collectives, crèches familiales, mais aussi assistantes maternelles.

Je ferai en sorte que les enfants de moins de 3 ans puissent être accueillis en maternelle. Parmi les 60 000 postes que je créerai dans l'éducation nationale ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires.

5.4 Les familles monoparentales doivent affronter un empilement de difficultés - et notamment la question de la garde des enfants traitée plus haut - elles bénéficieront d'un accompagnement personnalisé à la formation et à l'emploi ; l'augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire sera particulièrement utile pour ces familles.

6. Lutter contre les violences.

Je ferai en sorte que la question des violences faites aux femmes fasse l'objet d'un suivi spécifique. Une instance dédiée devra avoir en charge l'accompagnement des victimes de violences dans leurs démarches, la formation des professionnels, l'organisation d'enquêtes sur les violences faites aux femmes, et la formulation de recommandations pour orienter l'action publique.

Le ministère des droits des femmes et le ministère de l'intérieur doivent pouvoir disposer d'analyses précises pour orienter et évaluer l'action publique dans la lutte contre ces violences, et mener des campagnes d'information et de prévention appropriées.

6.2 La formation des personnels concernés sera transversale pour permettre une mutualisation des expériences et une appréhension du rôle de chacun dans la chaîne que parcourt une victime.

La formation des médecins comprendra au moins un module sur le genre et les droits des femmes, car ils peuvent être des relais indispensables dans le repérage des violences et les institutions hospitalières doivent devenir davantage protectrices, notamment dans ces situations de violences.

6.3 Pour garantir une prise en charge des victimes de violences, je veillerai à garantir un financement stable et à développer le nombre de centres d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire, pour ces femmes et si nécessaire leurs enfants.

Pour ne pas rajouter une injustice supplémentaire à la situation de violence, en cas de violences conjugales, il faudra faire en sorte que la personne victime puisse si elle le souhaite garder son domicile, et qu'il revienne au conjoint violent de trouver un nouveau logement.

7. IVG/ Contraception/ éducation à la sexualité

L'accès à l'information, à la contraception et à l'IVG sont des droits reconnus en France. Mais l'accompagnement de la loi laisse à désirer et ces droits sont inégalement appliqués sur l'ensemble du territoire. L'Etat doit garantir, pour tous et toutes, leur application.

Devenue une obligation légale depuis 2001, l'éducation à la sexualité à l'école est peu appliquée ou de façon inégale. Pourtant l'information, l'accompagnement sont essentiels pour que nos enfants grandissent dans le respect mutuel, pratiquent une sexualité respectueuse de l'autre et prennent conscience des risques de certaines pratiques.

7.1.1 Je développerai l'accès aux différents modes de contraception. Il existe aujourd'hui des moyens de contraceptions différents, permettant d'apporter des réponses adaptées à la diversité des besoins des femmes en la matière ; il importe donc de permettre un choix réel du contraceptif. La liste des contraceptifs remboursés doit être réexaminée afin de réduire le reste à charge supporté par les femmes, dans le cadre d'une réflexion plus large sur les médicaments actuellement remboursés.

Je confierai spécifiquement au Ministère des droits des femmes en lien avec le Ministère de la santé, et les collectivités territoriales la mission de garantir la pérennité et si nécessaire le développement et la mise en réseau des établissements d'information, de conseil conjugal et familial et des centres de planification, y compris dans les DOM, afin de garantir l'accès à l'information et à la contraception sur l'ensemble du territoire.

Sur ce sujet des droits sexuels, il ne faut pas ignorer les difficultés rencontrées par les jeunes. L'accès gratuit et anonyme de tous les jeunes à l'information et à des contraceptifs sera garanti, notamment auprès des médecins généralistes et par la mise en place d'un « forfait mineur contraception ».

Je veillerai à ce que des postes d'infirmier/ères scolaires soient créés parmi les postes que je me suis engagé à créer au sein de l'Education Nationale; je crois au rôle de la prévention pour mieux informer les jeunes filles mais aussi les jeunes hommes.

7. 1. 2 Si nous devons mobiliser nos efforts pour garantir l'information et l'accès à la contraception, certaines situations nécessiteront toujours de garantir l'accès à l'IVG, y compris pour les mineures. Je récusé fortement les attaques contre ce droit qu'est l'IVG.

Je ferai respecter la loi qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG. Je défendrai l'accès à l'IVG dans les délais prévus par la loi Aubry. L'IVG sera remboursée à 100%. Je ferai en sorte que la formation des médecins et des professionnels de santé comporte au moins un module sur l'IVG, mais également sur les différents modes de contraception, sur le genre et les droits des femmes.

7. 2 Pour accompagner ces mesures, pour garantir l'accès aux droits fondamentaux que sont les droits sexuels, mais aussi pour lutter contre les stéréotypes sexistes, l'éducation et la prévention sont essentielles. Conformément à la loi, les actions de prévention et d'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité, seront donc encouragées et soutenues dès le début de la mandature, en lien avec les associations d'éducation populaire.

De plus, je souhaite que l'ensemble des acteurs éducatifs soient formés à la question de l'éducation aux rapports entre les sexes, à partir d'un travail sur les stéréotypes et les assignations de genre.

Par ces mesures, je souhaite faire en sorte que les établissements scolaires puissent aussi être des lieux où la parole des jeunes se libère et où les élèves puissent être écoutés et accompagnés. Nous mettrons ainsi en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux jeunes d'avoir la sexualité qu'ils désirent sans les conséquences qu'ils ne désirent pas.

Plus largement, des campagnes seront régulièrement menées afin de permettre à tous et toutes d'avoir accès aux informations relatives à la contraception et à l'IVG.

8. Prendre en compte de la spécificité des femmes en matière de santé.

En dehors de l'accès à la contraception et à l'IVG, notre société doit prendre en compte l'ensemble des spécificités des femmes en matière de santé. Le ministère de la Santé en lien avec le ministère des Droits des femmes devra s'assurer de la sensibilisation du corps médical aux pathologies nécessitant une surveillance et des traitements spécifiques pour les femmes.

9. Permettre l'égal accès des femmes et des hommes aux activités sportives, culturelles, associatives, etc.

L'égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles, associatives, et plus globalement dans l'ensemble des tâches et responsabilités, tant dans la sphère publique que privé est un objectif que je poursuivrai. Il n'est pas acceptable qu'une personne soit limitée dans ses choix, ses aspirations, en raison de son sexe.

Ce sujet que vous soulevez, souligne la nécessité de mener la bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous domaines. La lutte contre les stéréotypes à l'école mais aussi dans les médias, doit permettre de déconstruire les mécanismes discriminants pour que les préjugés ne soient pas un frein, à une activité sportive par exemple. Mettre en place un service public de la petite enfance permet de libérer du temps, en particulier pour les femmes qui assurent aujourd'hui en majorité ces tâches, et peut leur permettre de s'impliquer dans la vie associative ou encore d'avoir davantage accès à des activités culturelles. J'en suis convaincu l'égalité entre les femmes et les hommes passe par la mobilisation et la transformation de toute la société.

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discriminations sexistes

Comme vous le soulignez, il existe des lois, des conventions internationales, protégeant les droits des femmes. Le problème est que ces textes sont insuffisamment mis en œuvre. Lorsque les textes existent une volonté politique forte est nécessaire pour que ces dispositions soient appliquées.

Il faudra davantage informer, pour que tous les citoyens et citoyennes puissent connaître leurs droits et avoir accès aux renseignements utiles ; mais aussi davantage former les acteurs concernés, sur l'ensemble des discriminations sexistes (personnels de police, de justice).

11. Encourager l'éducation et la sensibilisation contre le sexisme

L'éducation des jeunes doit être une priorité pour construire une société d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes. Aucun manuel scolaire véhiculant des stéréotypes, dans les textes comme dans les photographies, ne pourra être validé ou diffusé. Les acteurs éducatifs seront formés à la question du genre et à la lutte contre les stéréotypes sexistes.

L'éducation à la sexualité à l'école, devenue obligation légale depuis 2001, sera appliquée. Les actions de prévention, tout au long de la scolarité, seront encouragées et soutenues dès le début de la mandature.

Je souhaite que nos enfants grandissent dans le respect mutuel, pratiquent une sexualité respectueuse de l'autre, en prenant conscience de l'assignation des rôles sociaux pour se construire en toute liberté.

Il faut accompagner la mixité au sein des établissements scolaires, pour qu'elle puisse se réaliser dans l'égalité et le respect de l'autre. Ces temps de sensibilisation pourront ainsi permettre de déconstruire les préjugés de genre, sexistes, homophobes et lesbophobes; et de lutter contre les violences et discriminations qu'ils engendrent, au sein des établissements scolaires, et durablement, dans toute la société.

Des campagnes de sensibilisation seront lancées sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes (égalité professionnelle, violences, sexisme, etc.)

Les médias, tout comme l'éducation, ont une importance cruciale car ils contribuent à construire notre vision de la société, forgent nos points de vue. Je lutterai contre la diffusion de stéréotypes sexistes et d'images dégradantes des femmes dans les médias. Je renforcerai l'information sur les possibilités de saisine du Conseil supérieur de l'audiovisuel par les associations. Les nominations au CSA se feront à parité.

12. Créer un ministère des droits des femmes

La création d'un ministère des droits des femmes est la première étape d'une politique que je souhaite ambitieuse et qui, à mon sens, doit être au coeur du projet de société de la gauche, que je veux porter.

Les droits des femmes seront pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques. Pour que l'égalité se fasse partout, je souhaite que chaque politique publique prenne en compte son impact en matière d'égalité femmes-hommes.

Les inégalités entre les sexes sont transversales, donc spécifiques. C'est pourquoi il faut intégrer l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines (dans les entreprises, à l'école, dans les médias, dans le sport, dans la culture, etc.). L'égalité femmes-hommes n'est pas à mes yeux une politique publique ordinaire, mais une grille de lecture devant infuser l'ensemble des politiques publiques.

Le ministère des droits des femmes impulsera, élaborera, suivra, évaluera, les politiques publiques et leurs effets sur les inégalités entre les sexes. Il aura pour mission de construire son action avec les associations mobilisées pour les droits des femmes de façon à mettre en place, avec elles, des partenariats cohérents, pérennes et efficaces. L'action des associations sera soutenue, et je veux établir avec elles une véritable contractualisation en consolidant dans la durée des financements sécurisés, pluriannuels, respectueux des initiatives associatives. Le monde de la recherche, et particulièrement les personnes travaillant dans le domaine des études de genre, seront naturellement consultés et associés.